

**ASSEMBLÉE NATIONALE**9 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 836

présenté par  
MM. Santini et Perruchot

-----  
**ARTICLE 41**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les outils existants (la direction de l'eau du ministère de l'écologie et les agences de l'eau) sont suffisants pour assurer les missions envisagées pour cet office. De ce fait, l'ONEMA apparaît comme une instance surabondante et inutilement coûteuse (83 M€).